

**DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
ARRONDISSEMENT DE MOLSHEIM
COMMUNE DE WISCHES**

*Conseillers élus : 19
Conseillers en fonction : 19
Conseillers présents : 13
Date de convocation : 29 février 2016*

**Extrait du procès-verbal des délibérations du conseil municipal
Séance ordinaire du 14 mars 2016
Sous la présidence de Monsieur Alain FERRY, Maire**

Assistaient à la séance :

- Mme et MM. Sabine KAEUFLING, André SCHAEFFER, Alain HUBER, adjoints au maire

- Mmes et MM. Jean-Pierre LONDOT, Sylvie FIRMERY, Caroline VANDEPUTTE, Pierre GANIER, Jean-Luc POIREL, Florence STEIN, Jean-Marie WEISGERBER, Etienne GIRARDOT, Eric HERTZOG, conseillers municipaux

Avaient donné procuration :

- Mme Edwige TOMAZ à M. POIREL ; M. Adrien DIEBOLT à M. HUBER
- Mme Fabienne BOULET à M. FERRY ; Mme Christine BLANCK à Mme VANDEPUTTE

Absentes:

- Mme Marie-Hélène ARIOUA ; Mme Anne DOUADIC-LATUNER
-

N° 2016/015 :

Budget principal : Compte administratif de l'exercice 2015

Sous la présidence de M. André SCHAEFFER, 1^{er} Adjoint au Maire, et après que le Maire ait quitté la salle des séances, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité (dont 3 procurations) le Compte Administratif du Budget Principal, exercice 2015, dont les résultats sont les suivants :

A. Section de fonctionnement :

- dépenses : 1 225 749,06 €
- recettes : 1 815 605,65 €
- excédent reporté 2014 : 535 746,00 €

Excédent de fonctionnement 2015 : 1 125 602,59 €

B. Section d'investissement :

- dépenses : 371 753,43 €
- recettes : 2 497 035,13 €
- besoin de financement reporté 2014 : 1 984 028,62 €

Excédent d'investissement 2015 : 141 253,08 €

Résultat global de clôture 2015 : 1 266 855,67 €

N° 2016/016:

Budget principal : affectation du résultat de l'exercice 2015

Le conseil municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M 14 (tome II, titre 3, chapitre 5),

- Après avoir approuvé, lors de cette même séance, le Compte Administratif 2015 du budget principal qui présente un excédent de fonctionnement cumulé (hors restes à réaliser) d'un montant de 1 125 602,59 € ;

- Constatant que la section d'investissement dudit compte administratif fait apparaître un solde d'exécution global de + 141 253,08 €

- Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2016

- Considérant que le budget de 2015 comportait, en prévision, un virement de la section de fonctionnement (compte 023) à la section d'investissement (compte 021) de 996 379 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont 4 procurations)

- décide d'affecter au budget de l'exercice 2016 le résultat comme suit :

*** Affectation en réserves (compte 1068) pour financement de la section d'investissement :**

✓ **0,00 €**

*** Report en section de fonctionnement (ligne 002 en recettes) :**

✓ **1 125 602,59 €**

N° 2016/017:

Budget Principal: Budget Primitif de l'exercice 2016

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont 4 procurations)

✓ approuve le budget primitif, budget principal, de l'exercice 2016 proposé par le maire et qui se présente comme suit, équilibré en recettes et en dépenses :

❖ **Section de fonctionnement : 2 873 649,00 €**

❖ **Section d'investissement : 1 886 402,00 €**

N° 2016/018 :

Taux d'imposition 2016

Le conseil municipal,

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont 4 procurations)

➤ décide de maintenir les ressources fiscales à taux constant et de faire application des taux de référence communaux de 2015,

➤ vote à cet effet les taux d'imposition ci-dessous pour l'année 2016 :

❖ Taxe d'habitation	: 12,95 %
❖ Taxe Foncière (bâti)	: 8,53 %
❖ Taxe Foncière (non bâti)	: 52,03 %

Pour un produit attendu de 550 874 euros.

N° 2016/019 :

Budget annexe forêt : compte administratif de l'exercice 2015

Sous la présidence de M. André SCHAEFFER, 1^{er} Adjoint au Maire, et après que le Maire ait quitté la salle des séances, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité (dont 3 procurations) le Compte Administratif du Budget annexe forêt, exercice 2015, dont les résultats sont les suivants :

C. section de fonctionnement :

- dépenses :	384 555,72 €
- recettes :	484 938,41 €
- excédent reporté 2014 :	123 936,26 €

Excédent de fonctionnement 2015 : 224 318,95 €

D. Section d'investissement :

- dépenses :	11 051,62 €
- recettes :	40 312,53 €
- besoin de financement reporté 2014 :	35 360,79 €

Besoin de financement 2015 : 6 099,88 €

Résultat global de clôture 2015: 218 219,07 €

N° 2016/020 :

Budget annexe forêt : affectation du résultat de l'exercice 2015

Le conseil municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M 14 (tome II, titre 3, chapitre 5),

- Après avoir approuvé, lors de cette même séance, le Compte Administratif 2015 du budget annexe forêt qui présente un excédent de fonctionnement cumulé (hors restes à réaliser) d'un montant de 224 318,95 € ;

- Constatant que la section d'investissement dudit compte administratif fait apparaître un solde d'exécution global de - 6 099,88 €

- Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2016

- Considérant que le budget de 2015 comportait, en prévision, un virement de la section de fonctionnement (compte 023) à la section d'investissement (compte 021) de 22 400,00 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont 4 procurations)

- décide d'affecter au budget de l'exercice 2016 le résultat comme suit :

*** Affectation en réserves (compte 1068) pour financement de la section d'investissement :**

✓ **6 099,88 €**

*** Report en section de fonctionnement (ligne 002 en recettes) :**

✓ **218 219,07 €**

N° 2016/021 :

Budget Annexe Forêt : Budget Primitif de l'exercice 2016

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont 4 procurations)

- ✓ approuve le budget primitif, budget annexe forêt, de l'exercice 2016 proposé par le maire et qui se présente comme suit, équilibré en recettes et en dépenses :

❖ *Section de fonctionnement : 604 589,00 €*

❖ *Section d'investissement : 49 699,00 €*

N° 2016/022 :

Transfert d'une partie de l'excédent du budget annexe forêt vers le budget principal

Le conseil municipal,

Vu la délibération en date du 17 décembre 2000 décidant de la création d'un budget annexe de l'exploitation forestière à compter du 1^{er} janvier 2001, laquelle précise qu'un résultat excédentaire pourra être reversé à la commune,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire sur la situation du budget annexe forêt et sur l'excédent qu'il présente au compte administratif de l'exercice 2015,

Considérant que le budget primitif 2016 de l'exploitation forestière prévoit une inscription de 251 179,00 € en vue du versement de tout ou partie de cette somme au budget principal

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont 4 procurations),

- décider de reverser, au budget principal et sur l'exercice en cours, la somme de 120 000 € provenant du budget annexe forêt.

N° 2016/023 :

Budget annexe bowling : Compte administratif de l'exercice 2015

Sous la présidence de M. André SCHAEFFER, 1^{er} Adjoint au Maire, et après que le Maire ait quitté la salle des séances, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité (dont 3 procurations) le Compte Administratif du budget annexe bowling, exercice 2015, dont les résultats sont les suivants :

A. Section de fonctionnement :

- dépenses :	975,86 €
- recettes :	2 376,60 €
- excédent reporté 2014 :	10 128,81 €

Excédent de fonctionnement 2015 : 11 529,55€

B. Section d'investissement :

- dépenses :	21 664,04 €
- recettes :	22 025,80 €
- besoin de financement 2014 :	2 025,80 €

Besoin de financement 2015 : 1 664,04 €

Résultat global de clôture 2015 : 9 865,51 €

N° 2016/024 :
Comptes de gestion de l'exercice 2015

Le Maire présente au Conseil Municipal les comptes de gestion de l'exercice 2015,

- ✓ Du budget principal
- ✓ Du budget annexe forêt
- ✓ Du budget annexe bowling

établis par la Comptable de la Commune et dont les résultats sont identiques à ceux des Comptes Administratifs respectifs.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (dont 4 procurations) , déclare que les comptes de gestion 2015, visés et certifiés par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

N° 2016/025 :
Agenda d'accessibilité Programmée

La loi N°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, impose la mise en accessibilité de l'ensemble des établissements recevant du public (ERP) et des installations ouvertes au public (IOP) pour tous les types d'handicaps avant le 1^{er} janvier 2015.

Compte tenu des difficultés rencontrées pour atteindre cet objectif au 1^{er} janvier 2015, l'ordonnance du 26 septembre 2014 instaure les agendas d'accessibilité programmé (AD'AP).

Les agendas d'accessibilité programmé correspondent à un engagement de procéder aux travaux de mise en conformité dans un délai déterminé et limité avec les budgets associés.

Le dépôt d'un AD'AP est obligatoire pour les ERP et IOP qui n'étaient pas accessibles au 31 décembre 2014 et doit être déposé en préfecture pour le 26 septembre 2015 au plus tard.

Une prorogation de délai de dépôt de l'AD'AP a été accordée par Monsieur le Préfet du Bas-Rhin en date du 7 septembre 2015 pour une période de 6 mois à compter de la date de la notification de l'arrêté.

Les travaux de mise en conformité avec la nouvelle réglementation seront réalisés sur une période de trois ans, les travaux ont été estimés à 1 670 370 euros.

Le dossier de mise en accessibilité est constitué d'un formulaire CERFA et de pièces complémentaires obligatoires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont 4 procurations)

- Approuve l'Agenda d'Accessibilité Programmée tel que présenté pour mettre en conformité les ERP/IOP concernés.
- Autorise Monsieur Alain FERRY, maire la commune de WISCHES, à signer et à déposer la demande d'Ad'AP auprès du préfet.

N° 2016/025 :
Subvention à l'école d'HERSBACH

Monsieur le maire propose au conseil municipal de contribuer au financement de la sortie du 16 juin 2016 au château du Hohlandsbourg pour les élèves des sections de maternelle et du CP de l'école d'HERSBACH.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont 4 procurations)

- Décide de verser une aide correspondant à 5 euros par enfant et par jour, soit au total 185 euros. Le nombre de 37 élèves est donné à titre indicatif, la subvention sera versée après réception de la liste des élèves participants.
- Les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2016, article 6574.

N° 2016/026 :

Prix de la location du podium

La commune a fait l'acquisition d'un podium démontable au prix de 8 600 euros, principalement utilisé par la Chorale Sainte Cécile lors de ses représentations théâtrales.

Le maire propose à l'assemblée de fixer une contribution annuelle pour l'utilisation de cet équipement par cette association.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont 4 procurations)

- Décide de fixer à 500 euros par an le loyer du podium à la Chorale Sainte Cécile et ce pour une durée de cinq années consécutives.

N° 2016/027 :

Projet de rénovation de l'éclairage public : signature de la convention financière Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte

Monsieur le Maire expose l'appel à projet Territoire à Energie Positive pour la croissance verte pour lequel le Pays Bruche Mossig Piémont s'est positionné et qui permet aux communes du territoire de bénéficier d'aides financières pour des projets d'efficacité énergétique.

Le programme de rénovation de l'éclairage public de la commune de Wisches a été retenu et va donc bénéficier d'une aide financière aux travaux de rénovation énergétique.

Le versement des aides se fera sur la base des modalités inscrites dans la convention de partenariat signée entre la Ministre de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie et la commune de WISCHES.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont 4 procurations)

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires dans le cadre de cette opération notamment pour la signature de la « convention particulière de mise en œuvre de l'appui financier au projet Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte ».

**Pour extrait conforme
Wisches, le 15 mars 2016
Le maire,
Alain FERRY**